

## 5 PARTICIPATION ET PRÉOCCUPATIONS DES PREMIÈRES NATIONS

Le chapitre 5 fait état des démarches d'information et de participation réalisées par l'Administration Portuaire de Québec (APQ) auprès des dix Premières Nations mentionnées dans les lignes directrices de l'ACÉE pour le projet Beauport 2020 et conformément aux objectifs de la LCÉE (2012).

Une présentation sommaire de ces dix Premières Nations susceptibles d'être touchées y est faite (section 5.1). Le programme d'information et de consultation réalisé par l'APQ auprès des Premières Nations est également détaillé (section 5.2). Pour chacune des nations, un bilan des informations recueillies et des échanges tenus est présenté (section 5.3). La section 5.4 fait état des commentaires et des préoccupations formulés à ce jour par les Premières Nations. Le contenu présenté à la section 5.5 est extrait de l'*Étude complémentaire – Volet autochtone* (WSP, 2016).

Les activités réalisées par l'APQ visaient à informer les Premières Nations concernées par le projet Beauport 2020, de manière à ce que chacune d'elles détiennent les informations pertinentes lui permettant de faire part de ses intérêts, ses enjeux et ses préoccupations face au projet. Le contenu des échanges réalisés a été dûment validé, consigné et intégré à la préparation de la présente ÉIE.

En ce qui concerne l'évaluation des effets du projet sur les Premières Nations, ceux-ci sont documentés au chapitre 9 de l'ÉIE.

### 5.1 PRÉSENTATION DES PREMIÈRES NATIONS CONSULTÉES

#### 5.1.1 Localisation géographique

Le chapitre 1 a dressé la liste des dix Premières Nations qui ont été consultées par l'APQ dans le cadre du projet Beauport 2020. La figure 5.1 présentée ci-après localise ces communautés autochtones géographiquement par rapport à l'emplacement du projet.

##### La Première Nation huronne-wendat de Wendake

La Première Nation huronne-wendat, seule communauté francophone de la famille iroquoise au Canada, est celle qui est située le plus près de l'emplacement des aménagements projetés au Port de Québec dans le cadre de ce projet. Elle se trouve à environ 18 km au nord-ouest de l'emplacement prévu de l'agrandissement du Port de Québec.

##### Les Premières Nations abénaquises d'Odanak et de Wôlinak

Les communautés abénaquises d'Odanak et de Wôlinak sont toutes deux situées sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, entre Sorel et Bécancour, dans la région administrative du Centre-du-Québec. Elles se trouvent respectivement à environ 150 km et à 110 km au sud-ouest de la zone du projet Beauport 2020.

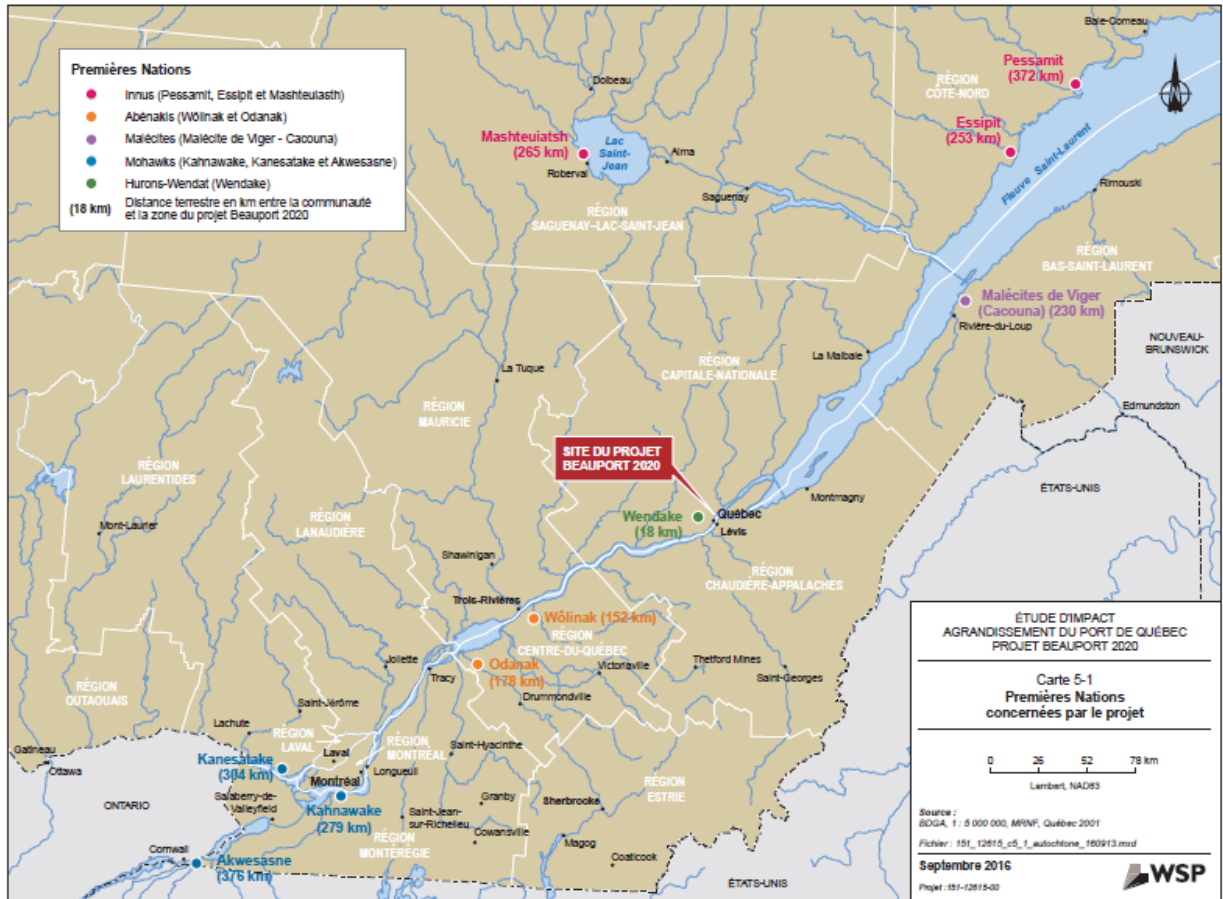


Figure 5.1 Premières Nations concernées par le projet

### Les Premières Nations mohawks de Kahnawake, Akwesasne et Kanesatake

Les Mohawks sont regroupés en trois collectivités, soit Kahnawake, Akwesasne et Kanesatake, toutes situées en amont de la zone du projet, dans la région de Montréal. La réserve mohawk de Kahnawake est située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, près de Montréal, à environ 250 km en amont du site du projet. Kanesatake est quant à elle située à une cinquantaine de kilomètres à l'ouest de Montréal près du lac des Deux-Montagnes, soit à environ 265 km du site du projet Beauport 2020. Quant à la réserve d'Akwesasne, elle chevauche le Québec, l'Ontario et l'État de New York, et est située à plus de 335 km du site du projet. Kanesatake est située dans la région administrative des Laurentides, tandis que Kahnawake et la portion québécoise d'Akwesasne se trouvent dans la région administrative de la Montérégie.

### Les Premières Nations innues d'Essipit, de Pessamit et de Mashteuiatsh

Les Premières Nations d'Essipit, de Pessamit et de Mashteuiatsh figurent parmi les neuf Premières Nations innues du Québec. Mashteuiatsh est située près de Roberval, au lac Saint-Jean, et se trouve à environ 210 km au nord du site du projet. Elle fait partie de la région administrative Saguenay–Lac-Saint-Jean. Essipit et Pessamit sont situées sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent à environ 250 et 350 km au nord-est de la zone du projet Beauport 2020. Toutes les deux sont situées dans la région administrative de la Côte-Nord.

## La Première Nation des Malécites de Viger – Cacouna

La Première Nation des Malécites de Viger est la seule bande malécite du Québec. En 1989, elle fut reconnue officiellement par l'Assemblée nationale du Québec comme la 11<sup>e</sup> nation autochtone de la province. Elle dispose d'un territoire situé dans le canton de Whitworth, près de Rivière-du-Loup, et d'un lot de territoires à Cacouna, dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent. Ces territoires ne sont pas habités, mais le Conseil de la Première Nation est situé à Cacouna. Il s'agit de la seule Première Nation au Québec dont les membres ne sont pas regroupés dans une collectivité.

### 5.1.2 Territoires traditionnels autochtones, terres visées par des traités et terres des réserves indiennes

Jusqu'à présent, il n'existe pas de traité ou d'entente d'autonomie gouvernementale avec les groupes autochtones considérés qui soient spécifiquement liés au projet et à l'évaluation environnementale en cours. Cependant, selon les résultats des recherches documentaires effectuées dans le cadre de la réalisation de l'ÉIE et d'après les discussions avec les Premières Nations consultées, il ressort que la zone d'étude élargie du projet Beauport 2020 est recoupée ou visée par des territoires traditionnels autochtones, revendiqués ou non.

Ainsi, la Première Nation huronne-wendat (NHW), celles des Abénaquis d'Odanak et de Wôlinak, celles des Innus de Pessamit, d'Essipit et de Mashteuiatsh et celle des Malécites de Viger affirment avoir un territoire ancestral qui recoupe en totalité ou en partie la zone d'étude élargie du projet Beauport 2020. Une description plus détaillée des territoires coutumiers de ces Premières Nations est présentée au chapitre 9.

#### Première Nation huronne-wendat

Selon l'étude préparée par la NHW, le Niontwentsïo, le territoire traditionnel huron-wendat, couvre une superficie d'environ 66 056 km<sup>2</sup>. Ce territoire correspond plus précisément au territoire principal fréquenté par les Hurons-Wendat au moment de la conclusion du Traité Huron-Britannique de 1760. Du nord au sud, ce territoire s'étend de la rivière Saguenay jusqu'au fleuve Saint-Jean, dans le Maine. Il va également du Nouveau-Brunswick, à l'est, jusqu'à la rivière Saint-Maurice, à l'ouest. Ce territoire englobe donc entièrement la zone d'étude élargie du projet Beauport 2020.

#### Premières Nations abénaquises d'Odanak et de Wôlinak (Waban-Aki)

La zone d'étude élargie du projet Beauport 2020 recoupe les limites des frontières du Ndaakina, le territoire ancestral de la Nation abénaquise, tel qu'il est défini dans le cadre d'une étude historique réalisée récemment pour le Bureau du Ndaakina (GCNWA, 2015b).

Les frontières du territoire sur lequel les Abénaquis affirment détenir des droits ancestraux et des droits issus de traités s'étendent, d'ouest en est, de la rivière Richelieu jusqu'à l'est de Montmagny, principalement en rive sud du Saint-Laurent. Ainsi, seule la portion du territoire ancestral qui inclut la ville de Lévis est recoupée par la zone d'étude élargie. Aucune revendication territoriale concernant ce secteur n'a été déposée par le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (qui représente Odanak et Wôlinak).

#### Premières Nations mohawks de Kahnawake, Kanasatake et Akwesasne

La zone d'étude élargie du projet Beauport 2020 est comprise à l'intérieur du territoire qui était visé par une revendication territoriale des trois Premières Nations mohawks déposée en 1975. Ce territoire incluait l'est de l'Ontario et la vallée du Saint-Laurent. La revendication, jugée sans fondement par le

Canada la même année qu'elle a été déposée, a été refusée aux fins de négociations. Actuellement, aucune revendication en cours ne touche à la zone d'étude élargie, et le territoire coutumier associé à chacune des trois Premières Nations mohawks est situé principalement à l'ouest de Montréal. Celui de Kahnawake est localisé entre Candiac et Châteauguay, celui de Kanesatake, au nord-ouest de l'île de Montréal (Oka) et le territoire d'Akwesasne chevauche l'Ontario, le Québec et l'État de New York.

### Premières Nations innues de Pessamit, d'Essipit et de Mashteuiatsh

À l'intérieur de leur processus de négociation territoriale globale avec les gouvernements fédéral et provincial aux côtés d'autres nations innues, les Premières Nations de Pessamit, d'Essipit et de Mashteuiatsh revendiquent certains droits sur un territoire nommé « Partie sud-ouest » qui correspond à peu près aux régions de Québec et de Charlevoix. Les limites de ce territoire recoupent par conséquent la zone d'étude élargie du projet Beauport 2020 et le plan d'eau qui se trouve sous la gestion de l'APQ. Actuellement, bien que des négociations soient en cours, ce territoire n'est pas reconnu par le gouvernement comme faisant partie du Nitassinan, nom donné au territoire ancestral de chacune de ces Premières Nations. Mentionnons que Pessamit ne prend plus part aux négociations sur la partie sud-ouest depuis 2005.

### Première Nation malécite de Viger

Le territoire traditionnel revendiqué par la Nation malécite de Viger est délimité par le fleuve Saint-Laurent, la rivière Chaudière et le lac Matapédia. Il recoupe la section sud de la zone d'étude élargie du projet Beauport 2020. Depuis 2003, les Malécites de Viger poursuivent des discussions exploratoires avec le fédéral pour des revendications territoriales globales dans une perspective d'autonomie gouvernementale. Ces négociations ont comme objectif d'éclairer les droits ancestraux et de mettre en œuvre les divers traités historiques de paix et d'amitié, signés au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle avec les autorités britanniques.

## 5.2 PRÉSENTATION DU PROGRAMME DE PARTICIPATION ET DE CONSULTATION AUPRÈS DES PREMIÈRES NATIONS

Dès le printemps 2015, avant même que le projet ne soit désigné au sens de la LCÉE, l'APQ avait mis en place une démarche de consultation et de participation auprès des membres du Bureau du Nionwentsiö de la Nation huronne-wendat (NHW). Cette démarche spécifique auprès de cette communauté située le plus près du site du projet Beauport 2020 visait à leur présenter le projet, à répondre à leurs questionnements, à recueillir leurs commentaires et préoccupations, ainsi qu'à discuter avec eux des effets appréhendés.

À l'automne 2015, l'APQ a élargi ses actions auprès des neuf autres communautés autochtones identifiées dans les lignes directrices de l'ACÉE. Un programme structuré d'information, de participation et de consultation des Premières Nations a ainsi été développé par l'APQ afin de s'adresser à chacune d'elles.

Ce programme avait pour objectifs de permettre aux groupes autochtones de comprendre le projet et de leur donner accès à l'information pertinente requise pour évaluer adéquatement les effets du projet sur leurs collectivités, leurs activités, leurs droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis, et plus globalement, leurs intérêts.

Le programme de participation et de consultation auprès des Premières Nations mis sur pied par l'APQ est divisé en deux séries. À l'intérieur de chaque série, les activités se sont adaptées aux besoins mentionnés par les Premières Nations consultées.

### 5.2.1 Première série d'activités d'information et de consultation (automne 2015 et hiver 2016)

Une première série d'activités d'information et de consultation avec les Premières Nations a débuté dès l'automne 2015, outre celle qui était déjà en cours auprès de la NHW. Son point de départ a été l'envoi d'une lettre informative (courriel) en octobre 2015 décrivant le projet aux Premières Nations visées qui incluait des liens Web pour obtenir de l'information complémentaire sur le projet et qui donnait également accès à une vidéo informative et explicative.

Après l'envoi de cette lettre informative, toutes les Premières Nations concernées ont été contactées par l'APQ afin de les informer davantage de la nature du projet Beauport 2020, leur proposer des rencontres d'information et d'échange et les inviter à transmettre leurs préoccupations ou commentaires sur le projet.

Selon le niveau d'intérêt manifesté, le degré d'engagement et le désir de participation de chacune des Premières Nations, différentes formules d'échange et de suivis ont été mises de l'avant par l'APQ afin d'établir et d'entretenir le dialogue avec celles qui le souhaitaient : rencontres de travail, échanges par téléphone ou par courriel, partage d'informations et de documents, etc.

### 5.2.2 Deuxième série d'activités d'information et de consultation (à partir de juin 2016)

Tout en poursuivant les échanges initiés auprès des groupes autochtones lors de la première série d'activités d'information et de consultation, l'APQ a procédé à une deuxième série d'activités à partir de juin 2016, toujours dans l'optique d'alimenter la préparation de la présente ÉIE.

Dans le but de faciliter le recueil des préoccupations des Premières Nations et d'en favoriser l'expression, celles-ci ont été invitées à répondre à un questionnaire-enquête (annexes 5.1 et 5.2) et à remplir un formulaire de consentement (annexes 5.3 et 5.4) dans la langue de leur choix. Une carte montrant la zone de chantier, la zone d'étude et la zone d'étude élargie (annexe 5.5), de même qu'une liste des études mises à jour (annexes 5.6 et 5.7) ont aussi été transmises à cette occasion.

Le questionnaire a été envoyé systématiquement à toutes les Premières Nations, à l'exception de la Première Nation huronne-wendat, qui avait déjà convenu avec l'APQ d'un mandat pour mener sa propre étude sur l'utilisation traditionnelle du territoire (Bureau du Nionwentsiö de la Nation huronne-wendat, 2016). Plus de détails à ce sujet sont donnés à la section 5.3.1.

Le questionnaire-enquête a été élaboré de façon à obtenir des informations sur :

- ▶ l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles, notamment dans la zone d'étude élargie :
  - les activités de pêche et de chasse, la présence de cabanes ou de camps de pêche ou de chasse, les voies d'accès, la présence de sources d'eau potable, la présence de ressource animale, végétale ou autre exploitée à des fins traditionnelles, etc.,
  - la pêche des espèces de poissons migratrices dans la zone d'étude élargie du projet, de même qu'en aval et en amont de cette zone,
  - les périodes et la fréquence de l'utilisation de la zone d'étude élargie;
- ▶ la présence d'éléments ou de sites valorisés sur le plan du patrimoine historique, culturel et archéologique dans la zone d'étude élargie;
- ▶ la fréquentation de la zone d'étude élargie par les groupes autochtones à des fins commerciales ou récréatives;

- ▶ les préoccupations et commentaires des groupes autochtones concernant le projet;
- ▶ la détermination des effets possibles du projet sur les diverses communautés concernées et les mesures pour atténuer ces effets.

L'APQ a offert aux représentants des neuf Premières Nations à qui le questionnaire-enquête a été envoyé de répondre soit par écrit, soit par des conférences téléphoniques, soit lors d'une rencontre. Des rencontres additionnelles pouvaient également être prévues au besoin. Dans le contexte de cette ÉIE, il s'agissait de la manière la plus souple et la plus efficace pour recueillir de l'information auprès des communautés dispersées d'une extrémité à l'autre du Saint-Laurent.

De façon complémentaire, différentes études réalisées dans le cadre de l'ÉIE ont aussi été transmises aux Premières Nations à leur demande, le cas échéant.

Même après le dépôt de la présente version de l'ÉIE, l'APQ a pris l'engagement auprès de chacune des Premières Nations de maintenir ses échanges avec celles-ci. Les considérations, préoccupations et commentaires seront ainsi intégrés tout au long de l'avancement de l'analyse de l'ÉIE par l'ACÉE afin de bonifier, le cas échéant, l'évaluation des effets du projet.

La section 5.3 relate les résultats des deux séries d'activités réalisées auprès de chacune des Premières Nations. Un tableau détaillé de l'agenda de travail auprès de celles-ci est présenté aux annexes 5.8 et 5.9.

Quant aux commentaires et aux préoccupations exprimées par les Premières Nations lors des activités, celles-ci sont regroupées à la section 5.4. Un tableau cumulatif reprenant les préoccupations avec les réponses données ou les éléments de clarification apportés par l'APQ est également disponible aux annexes 5.10, 5.11, 5.12 et 5.13.

## 5.3 ÉTAT DU PROCESSUS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DES PREMIÈRES NATIONS

### 5.3.1 Première Nation huronne-wendat

Comme mentionné précédemment, les initiatives et les actions entreprises dès le printemps 2015 auprès des membres de la Nation huronne-wendat tenaient compte du fait que ceux-ci résident principalement au village de Wendake, situé à proximité (à environ 18 km) de la zone du projet. L'APQ considère donc depuis le début cette Première Nation comme une partie prenante importante avec laquelle une relation de « bon voisinage » à long terme est requise.

C'est pourquoi, dans l'objectif de maintenir un dialogue et des échanges constants et constructifs entre la NHW et l'APQ, une Table de travail permanente a été constituée au printemps 2015.

Cette Table est formée de membres du Bureau du Nionwentsïo et de la direction de l'APQ. Les sujets discutés peuvent être déterminés par les membres œuvrant au sein de la Table, ainsi que par la haute direction des deux organisations. Le directeur de la Responsabilité citoyenne de l'APQ assure la coordination de la Table de travail pour l'APQ.

Le nombre de rencontres et la durée de ces dernières sont déterminés par les membres des deux organisations, en fonction des sujets traités et des travaux en cours de la Table. Des rencontres ont eu lieu le 6 juillet, le 6 novembre, le 26 novembre 2015, ainsi que le 30 mars, le 11 mai et le 25 mai 2016. Une autre rencontre s'est également tenue le 6 janvier 2016 entre le Grand Chef de la NHW et le PDG de l'APQ.

En plus de ces rencontres, de nombreux échanges ont été effectués au téléphone et par courriels entre les représentants du Bureau du Nionwentsïo et de l'APQ afin de maintenir une communication régulière et efficace. Depuis novembre 2015, les représentants de la NHW ont également donné leur autorisation pour faire partie du groupe d'envoi de l'APQ pour la diffusion d'informations sur l'évolution du projet.

Au cours de ces échanges, des documents ont été partagés par l'APQ en lien avec les observations, questionnements et préoccupations exprimés par la NHW. Ces documents concernaient notamment l'habitat du poisson, les inventaires fauniques, les études acoustiques et la sécurité maritime.

Afin d'enrichir l'ÉIE sur l'usage contemporain du territoire et du plan d'eau sous la gestion de l'APQ, il a été convenu en janvier 2016 entre l'APQ et le Bureau du Nionwentsïo de la NHW que ce dernier produirait une étude complémentaire en deux volets. La première partie de l'étude, appelée *Rapport de la préenquête*, a été déposée à l'APQ en janvier 2016. La deuxième partie de l'étude, désignée *Étude complémentaire de la Nation huronne-wendat*, a été déposée à l'APQ en juin 2016 et se trouve à l'annexe 5.14. En juillet 2016, à la suite du dépôt de cette étude, des questions complémentaires ont été formulées par l'APQ et transmises au Bureau du Nionwentsïo qui y a répondu quelques jours plus tard.

À la suite du dépôt de l'ÉIE, des rencontres supplémentaires de la Table de travail permanente sont prévues afin de poursuivre le travail amorcé et pour s'assurer que toutes les préoccupations de la Première Nation huronne-wendat qui pourraient survenir en cours de processus sont bien comprises, considérées et traitées. Les dates de ces futures rencontres ne sont pas fixées pour l'instant.

### 5.3.2 Premières Nations abénaquises d'Odanak et de Wôlinak

#### 5.3.2.1 Première série d'activités d'information et de consultation

La première lettre d'information sur le projet Beauport 2020 a été transmise au Bureau du Ndakinna du Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA) en octobre 2015. Une réunion de travail téléphonique a par la suite été tenue avec une représentante du GCNWA en novembre 2015.

En décembre 2015, deux études préliminaires sur la caractérisation de l'habitat du poisson ont été transmises au Bureau du Ndakinna en lien avec les préoccupations exprimées par le GCNWA à ce sujet. En avril 2016, la liste des études à jour préparée par l'APQ dans le cadre de l'ÉIE a été partagée par l'ACÉE avec le Bureau du Ndakinna. Un suivi a par la suite été effectué par l'APQ auprès des représentants de la Nation afin de s'assurer que les informations transmises répondaient bien aux préoccupations et aux questionnements manifestés.

Depuis janvier 2016, la représentante du Bureau du Ndakinna a également donné son autorisation pour faire partie du groupe d'envoi de l'APQ pour la diffusion d'informations sur l'évolution du projet.

#### 5.3.2.2 Deuxième série d'activités d'information et de consultation

Un message envoyé par courriel le 22 juin 2016 au Bureau du Ndakinna effectuait un suivi de l'avancement de l'ÉIE depuis le dépôt de sa première version en mars 2016 et annonçait l'intention de l'APQ de s'adresser aux Premières Nations concernées, au moyen du questionnaire-enquête, pour obtenir des informations supplémentaires sur ces dernières et sur les effets potentiels du projet sur les composantes du milieu autochtone.

Ce questionnaire-enquête a été envoyé par courriel au Bureau du Ndakinna le 30 juin 2016, avec le formulaire de consentement et les autres documents cités dans la section 5.2.2. Les représentants de la GCNWA ont choisi d'y répondre par écrit le 5 juillet 2016.

De plus, une réunion téléphonique a été tenue à la demande de l'APQ le 14 juillet 2016 entre des représentants de l'APQ et du Bureau du Ndakinna, afin d'apporter des précisions aux réponses obtenues par le questionnaire-enquête. Des documents produits par le Bureau du Ndakinna ont par la suite été transmis à l'APQ (limites territoriales et rapport historique sur le Ndakinna).

Une synthèse des informations obtenues à l'aide du questionnaire-enquête et de la réunion téléphonique a été rédigée par l'APQ et envoyée le 23 août au Bureau du Ndakinna aux fins de validation. Les représentants de la GNCWA ont commenté et accepté ce compte-rendu au cours de la même journée.

### 5.3.3 Première Nation mohawk de Kahnawake

#### 5.3.3.1 Première série d'activités d'information et de consultation

La Première Nation mohawk de Kahnawake a reçu la lettre d'information sur le projet Beauport 2020 en octobre 2015<sup>1</sup>. Les préoccupations des représentants de cette Première Nation ont été transmises par courriel à l'APQ le 8 décembre 2015. Par la suite, une rencontre entre le Chef de la Première Nation et des représentants de l'APQ s'est tenue le 14 décembre 2015.

Au cours de ces échanges, le projet Beauport 2020, de même que ses retombées économiques potentielles, ont été présentés aux participants. De plus, des informations ont été transmises en rapport avec les commentaires exprimés, notamment un lien vers le site Web de l'APQ traitant de la gestion de la qualité de l'air et des mesures d'atténuation.

À la suite de ces échanges, l'APQ a demandé aux représentants de la Première Nation s'il était possible qu'ils partagent avec l'APQ toute information qu'ils jugent pertinente en ce qui concerne l'aspect historique des activités de pêche de la communauté afin de bonifier la rédaction de l'ÉIE. L'APQ demeure dans l'attente d'une réponse de la communauté à cet égard.

En décembre 2015, les représentants de la Première Nation mohawk de Kahnawake ont également donné leur accord pour faire partie du groupe d'envoi de l'APQ pour la diffusion d'informations sur l'évolution du projet.

#### 5.3.3.2 Deuxième série d'activités d'information et de consultation

Le 23 juin 2016, l'APQ effectuait un suivi par courriel auprès des représentants de la Première Nation mohawk de Kahnawake concernant l'avancement de l'ÉIE. L'APQ annonçait son intention de s'adresser aux Premières Nations concernées au moyen du questionnaire-enquête pour obtenir des informations supplémentaires les concernant et pour documenter les effets potentiels du projet sur les composantes du milieu autochtone.

Le questionnaire-enquête a été envoyé par courriel à la Première Nation mohawk de Kahnawake le 30 juin 2016, avec le formulaire de consentement et les autres documents cités dans la section 5.2.2. L'APQ a offert aux représentants de la Première Nation mohawk de Kahnawake de répondre au questionnaire soit par écrit, soit par des conférences téléphoniques, soit lors d'une ou de plusieurs rencontres.

Un suivi par courriel a été effectué par l'APQ le 7 juillet 2016 auprès des représentants de la Première Nation mohawk de Kahnawake afin de s'assurer qu'ils avaient bien reçu le questionnaire et qu'ils étaient en mesure d'y répondre. Un suivi téléphonique a été effectué le 18 juillet, ce qui a permis de confirmer

---

<sup>1</sup> Il est à noter que les échanges avec la Première Nation mohawk de Kahnawake se sont tous déroulés en anglais.



que la Première Nation avait bel et bien reçu les documents envoyés le 30 juin 2016 et que ces derniers avaient été transférés au Mohawk Council of Kahnawake's Consultation Committee à des fins d'analyse.

Depuis, d'autres suivis par téléphone et par courriel ont été effectués afin de suivre l'évolution du dossier. Les représentants de Kahnawake ont indiqué à l'APQ par courriel le 16 août 2016 qu'ils avaient l'intention de revenir sur le dossier auprès de l'APQ au cours des prochaines semaines. Le 22 août, l'APQ a reçu un courriel de leur part mentionnant qu'une lettre serait envoyée dans les meilleurs délais. Toutefois, plus récemment (fin août), l'APQ a reçu une lettre mentionnant qu'ils n'étaient pas en mesure de répondre au questionnaire-enquête pour le moment. La même lettre précisait que le Mohawk Council of Kahnawake's Consultation Committee était en processus de cueillette d'information auprès des membres de la communauté.

### 5.3.4 Première Nation mohawk de Kanesatake

#### 5.3.4.1 Première série d'activités d'information et de consultation

La lettre d'information sur le projet Beauport 2020 a été transmise à la Première Nation mohawk de Kanesatake en octobre 2015<sup>2</sup>. Des suivis par téléphone et par courriel ont été effectués par l'APQ auprès de la Première Nation en novembre 2015.

Le 25 novembre 2015, les représentants de Kanesatake ont mentionné lors d'une conversation téléphonique qu'ils avaient suffisamment d'information et qu'ils ne souhaitaient pas participer plus amplement dans le processus de l'ÉIE pour le moment. Au cours de cette même conversation téléphonique, la représentante de la Première Nation de Kanesatake a toutefois manifesté le désir de demeurer informée de l'évolution du dossier et a accepté l'offre de l'APQ de l'ajouter au groupe d'envois électroniques mis en place pour les parties prenantes pour suivre l'évolution du projet. L'APQ a fait parvenir le jour même un résumé de la conversation par courriel, tel qu'il avait été convenu avec la représentante de la Première Nation concernée.

#### 5.3.4.2 Deuxième série d'activités d'information et de consultation

Un suivi par courriel auprès des représentants de la Première Nation mohawk de Kanesatake a été effectué le 23 juin 2016 concernant l'avancement de l'ÉIE et l'intention de l'APQ de s'adresser aux diverses Premières Nations concernées pour obtenir des informations supplémentaires sur ces dernières et sur les effets potentiels du projet sur les composantes du milieu autochtone.

Le questionnaire-enquête comportant des questions pour documenter ces éléments a été envoyé par courriel à la Première Nation mohawk de Kanesatake le 30 juin 2016, avec le formulaire de consentement et les autres documents cités dans la section 5.2.2. L'APQ a offert aux représentants de la Première Nation mohawk de Kanesatake de répondre au questionnaire soit par écrit, soit par conférence téléphonique, soit lors d'une ou de plusieurs rencontres.

Une première relance a été effectuée au moyen d'un courriel par l'APQ le 7 juillet 2016 auprès des représentants de la Première Nation mohawk de Kanesatake, afin de s'assurer qu'ils avaient bien reçu le questionnaire et qu'ils étaient en mesure d'y répondre. Une seconde relance a été réalisée par téléphone le 18 juillet 2016.

---

<sup>2</sup> Il est à noter que les échanges avec la Première Nation mohawk de Kanesatake se sont tous déroulés en anglais.

Cet entretien téléphonique a permis à l'APQ d'apprendre que la Première Nation mohawk de Kanesatake avait bel et bien reçu tous les documents transmis le 30 juin 2016 par l'APQ et que ces derniers avaient été acheminés au Grand Chef Simon. De plus, il a été mentionné au cours du même appel que la Première Nation n'avait pas besoin d'informations supplémentaires concernant le projet et qu'elle n'avait aucun questionnement ou commentaire particulier à formuler.

La Première Nation mohawk de Kanesatake se disait satisfaite d'avoir été informée de l'évolution du dossier et ne désirait pas aller plus loin dans le processus de consultation lié au projet Beauport 2020. Il fut convenu que l'APQ n'avait pas à effectuer de suivi supplémentaire. Un courriel résumant cette conversation a été acheminé par l'APQ à la représentante de la Première Nation mohawk de Kanesatake.

### 5.3.5 Première Nation mohawk d'Akwesasne

#### 5.3.5.1 Première série d'activités d'information et de consultation

La lettre d'information sur le projet Beauport 2020 a été transmise à la Première Nation mohawk d'Akwesasne en octobre 2015<sup>3</sup>. Des suivis par téléphone et par courriel ont été effectués par l'APQ en novembre 2015 auprès de cette Nation.

Le 24 novembre 2015, ses représentants ont mentionné au cours d'un entretien téléphonique que le projet Beauport 2020 se situait à l'extérieur de leur territoire coutumier et du secteur où ils pratiquent leurs activités traditionnelles. Ces représentants ont mentionné à l'APQ qu'ils avaient suffisamment d'information et qu'ils ne souhaitaient pas participer plus amplement au processus de l'ÉIE pour le moment.

Les Mohawks d'Akwesasne ont décliné, au cours de ce même appel, la proposition de l'APQ de les ajouter au groupe d'envois électroniques mis en place pour les parties prenantes pour suivre l'évolution du projet, en prenant soin d'exprimer qu'ils ne se prononcent pas contre ou pour le projet. Un courriel résumant les propos échangés lors de cette conversation téléphonique a été envoyé le jour même à la Première Nation mohawk d'Akwesasne. Même si la Première Nation n'a pas démontré d'intérêt à être sur la liste d'envoi concernant l'évolution du projet, l'APQ a précisé qu'elle demeurera ouverte en tout temps à intégrer un représentant de cette communauté à ladite liste d'envoi, et ce, même après le dépôt de l'ÉIE.

#### 5.3.5.2 Deuxième série d'activités d'information et de consultation

Un suivi par courriel auprès des représentants de la Première Nation mohawk d'Akwesasne a été effectué le 23 juin 2016. Le questionnaire-enquête, avec le formulaire de consentement et les autres documents cités dans la section 5.2.2, a été envoyé par courriel à la Première Nation mohawk d'Akwesasne le 30 juin 2016.

Un premier suivi auprès des représentants de la Première Nation mohawk d'Akwesasne a été effectué par l'APQ au moyen d'un courriel le 7 juillet 2016 afin de s'assurer qu'ils avaient bien reçu le questionnaire et qu'ils étaient en mesure d'y répondre. Plusieurs autres suivis par téléphone et par courriel ont été effectués par la suite entre le 22 juillet et le 25 août 2016. Jusqu'à maintenant, pour cette deuxième vague de consultation, la Première Nation mohawk d'Akwesasne n'a pas donné suite aux suivis de l'APQ.

---

<sup>3</sup> Il est à noter que les échanges avec la Première Nation mohawk d'Akwesasne se sont tous déroulés en anglais.

## 5.3.6 Première Nation innue d'Essipit

### 5.3.6.1 Première série d'activités d'information et de consultation

La lettre d'information sur le projet Beauport 2020 a été transmise à la Première Nation innue d'Essipit en octobre 2015. Après quelques échanges par téléphone et par courriel en novembre et décembre 2015, les préoccupations de la Première Nation à ce sujet ont été transmises à l'APQ par courriel en décembre 2015, et une rencontre de travail pour en discuter a eu lieu le 14 janvier 2016. À la même date, l'APQ a obtenu l'autorisation des représentants de la Première Nation d'ajouter ces derniers au groupe d'envoi pour la diffusion d'informations sur l'évolution du projet.

L'APQ a fait parvenir aux représentants de la Première Nation innue d'Essipit, en avril 2016, la liste des études réalisées dans le cadre de l'ÉIE en leur offrant la possibilité d'avoir accès aux dites études s'ils le souhaitent. De leur côté, en mai 2016, les Innus d'Essipit ont transmis à l'APQ un document d'information sur leur Première Nation ainsi que sur celle des Innus de Mashteuiatsh (Pekuakamiulnatsh Takuhikan et Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit, 2016; annexe 5.15), qu'ils avaient déjà déposé à l'ACÉE dans le cadre du projet Beauport 2020.

### 5.3.6.2 Deuxième série d'activités d'information et de consultation

Le 22 juin 2016, un courriel envoyé par l'APQ à la Première Nation d'Essipit effectuait un suivi de l'avancement de l'ÉIE depuis le dépôt de sa première version en mars 2016 et annonçait l'intention de l'APQ de s'adresser aux diverses Premières Nations concernées au moyen du questionnaire-enquête pour obtenir des informations supplémentaires sur ces dernières et sur les effets potentiels du projet sur les composantes du milieu autochtone.

Ce questionnaire-enquête a été envoyé par courriel à la Première Nation d'Essipit le 30 juin 2016, de même qu'un formulaire de consentement et les autres documents cités dans la section 5.2.2. L'APQ a offert aux représentants de la Première Nation innue d'Essipit de répondre au questionnaire soit par écrit, soit par conférence téléphonique, soit lors d'une ou de plusieurs rencontres.

Les représentants d'Essipit, qui ont également mentionné à l'APQ être mandatés par les représentants de Mashteuiatsh pour parler en leur nom (section 5.3.7), ont transmis par courriel leurs réponses au questionnaire-enquête le 17 juillet 2016. Des questions complémentaires leur ont été transmises le 22 août afin d'apporter des précisions aux réponses obtenues dans le questionnaire-enquête. Le 29 août, une conférence téléphonique entre l'APQ, la firme WSP, et les représentants d'Essipit et de Mashteuiatsh a permis de préciser certains points relatifs à l'usage courant des terres et des ressources et d'avoir des données complémentaires concernant les préoccupations des Premières Nations.

Des documents complémentaires ont été transmis par les représentants d'Essipit à l'APQ le 31 août 2016. Ces documents concernaient notamment la localisation et la description des activités de pêche traditionnelles et commerciales de la communauté, de même que les endroits où ont lieu certaines excursions récréatives (observation de mammifères marins et excursion en kayak de mer).

À noter que les études suivantes ont été transmises par l'APQ à la suite de la demande des représentants d'Essipit :

- ▶ Étude de suivi de la fraie de l'alose savoureuse et du bar rayé – 2015;
- ▶ Impact du projet Beauport 2020 sur l'achalandage maritime pour le plan d'eau du Port de Québec et la gestion du trafic de la traverse du nord (2015);

- ▶ Occupation des berges du côté nord du fleuve Saint-Laurent entre les rivières Saint-Charles et Montmorency – Période de 1608 à 2015 (2015);
- ▶ Évaluation des retombées économiques des activités maritimes et portuaires de Québec (2015).

### 5.3.7 Première Nation innue de Mashteuiatsh

#### 5.3.7.1 Première série d'activités d'information et de consultation

La première lettre d'information sur le projet Beauport 2020 a été transmise à la Première Nation de Mashteuiatsh (bureau de Pekuakamiulnatsh Takuhikan) en octobre 2015. Les représentants de cette Nation ont par la suite mentionné lors d'un entretien téléphonique le 11 novembre 2015 que les membres de leur communauté n'avaient pas de pratiques ou d'activités traditionnelles dans le secteur du projet Beauport 2020.

Bien que les représentants de la Première Nation de Mashteuiatsh aient mentionné à l'APQ ne pas vouloir aller plus loin dans le processus à l'époque et ne pas avoir de préoccupations ou de questionnements quant au projet, la Première Nation a donné son accord pour faire partie du groupe d'envoi pour la diffusion d'informations sur l'évolution du projet depuis novembre 2015.

#### 5.3.7.2 Deuxième série d'activités d'information et de consultation

Un suivi par courriel auprès des représentants de la Première Nation de Mashteuiatsh a été effectué le 22 juin 2016 concernant l'avancement de l'ÉIE depuis le dépôt de sa première version en mars 2016 et l'intention de l'APQ de s'adresser aux diverses Premières Nations concernées au moyen d'un questionnaire-enquête pour obtenir des informations supplémentaires sur ces dernières et sur les effets potentiels du projet sur les composantes du milieu autochtone.

En réponse à ce courriel, les représentants de la Première Nation ont indiqué à l'APQ en juin 2016 qu'ils avaient mandaté les représentants de la Première Nation des Innus d'Essipit pour répondre au questionnaire-enquête en leur nom.

Les échanges au sujet de la Première Nation de Mashteuiatsh se sont donc effectués par l'entremise des représentants d'Essipit depuis cet avis. Les représentants de Mashteuiatsh apparaissent toujours sur la liste d'envoi de l'APQ et demeurent informés de l'évolution de l'ÉIE. Toutefois, une représentante de la communauté était présente lors de la téléconférence qui a eu lieu le 29 août dernier avec les représentants d'Essipit.

### 5.3.8 Première Nation innue de Pessamit

#### 5.3.8.1 Première série d'activités d'information et de consultation

La lettre d'information sur le projet Beauport 2020 a été transmise à la Première Nation innue de Pessamit en octobre 2015. Au cours d'un échange téléphonique le 11 novembre 2015, une représentante de la Première Nation a indiqué que ses représentants souhaitaient analyser le projet avant d'émettre des commentaires.

L'APQ a fait des suivis par téléphone et par courriel en novembre et décembre 2015, au cours desquels l'APQ a proposé aux représentants de la Première Nation d'être ajoutés au groupe d'envoi pour la diffusion d'informations sur l'évolution du projet. Aucune réponse n'a été reçue par la suite.

### 5.3.8.2 Deuxième série d'activités d'information et de consultation

Le 22 juin 2016, un courriel envoyé par l'APQ à la Première Nation innue de Pessamit l'informait de l'avancement de l'ÉIE depuis le dépôt de la première version en mars 2016 et annonçait l'intention de l'APQ de s'adresser aux diverses Premières Nations concernées au moyen d'un questionnaire-enquête pour obtenir des informations supplémentaires sur ces dernières et sur les effets potentiels du projet sur les composantes du milieu autochtone.

Ce questionnaire-enquête a été envoyé par courriel à la Première Nation de Pessamit le 30 juin 2016, de même qu'un formulaire de consentement et les autres documents cités dans la section 5.2.2. L'APQ a offert aux représentants de Pessamit de répondre au questionnaire soit par écrit, soit par conférence téléphonique, soit lors d'une ou de plusieurs rencontres.

Des suivis par courriel ont été effectués en juillet et août 2016 par l'APQ auprès des représentants de la Première Nation afin de s'assurer qu'ils avaient bien reçu le questionnaire-enquête et qu'ils étaient en mesure d'y répondre. Ces derniers ont confirmé avoir reçu les documents transmis. Toutefois, jusqu'à maintenant, aucun autre commentaire ou questionnement n'a été transmis par les représentants de Pessamit à l'APQ.

## 5.3.9 Première Nation malécite de Viger

### 5.3.9.1 Première série d'activités d'information et de consultation

La lettre d'information sur le projet Beauport 2020 a été transmise à la Première Nation des Malécites de Viger en octobre 2015. L'APQ a fait des suivis par courriel et par téléphone en novembre et en décembre 2015. Lors d'une conversation téléphonique le 16 décembre 2015, les représentants de la Première Nation ont mentionné être toujours en processus d'analyse et qu'ils communiqueraient avec l'APQ au besoin. L'APQ a par la suite proposé à la Première Nation d'être ajoutée au groupe d'envoi pour la diffusion d'informations sur l'évolution du projet. Aucune réponse n'a été reçue à ce sujet.

### 5.3.9.2 Deuxième série d'activités d'information et de consultation

Le 22 juin 2016, un courriel envoyé par l'APQ à la Première Nation des Malécites de Viger l'informait de l'avancement de l'ÉIE depuis le dépôt de la première version en mars 2016 et annonçait l'intention de l'APQ de s'adresser aux diverses Premières Nations concernées au moyen d'un questionnaire-enquête pour obtenir des informations supplémentaires sur ces dernières et sur les effets potentiels du projet sur les composantes du milieu autochtone.

Ce questionnaire-enquête a été envoyé par courriel à la Première Nation le 30 juin 2016, de même qu'un formulaire de consentement et les autres documents cités dans la section 5.2.2.

Des suivis par courriel ont été effectués les 16 et 21 juillet 2016 par l'APQ auprès des représentants de la Première Nation afin de s'assurer qu'ils avaient toute l'information dont ils avaient besoin pour répondre au questionnaire-enquête. Le 22 juillet, la Première Nation a accusé réception du questionnaire-enquête par courriel et a indiqué qu'elle y répondrait au début du mois d'août 2016.

Au moment de la rédaction de ces lignes, les réponses de la Première Nation des Malécites de Viger n'avaient pas été transmises à l'APQ.

## 5.4 COMMENTAIRES ET PRÉOCCUPATIONS DES PREMIÈRES NATIONS

Parmi les dix Premières Nations consultées au cours des activités d'information et de consultation initiées par l'APQ, six d'entre elles ont partagé jusqu'à présent leurs connaissances, leurs commentaires, leurs questionnements et leurs préoccupations concernant le projet Beauport 2020 :

- ▶ la Nation huronne-wendat;
- ▶ les Premières Nations abénaquises de Wôlinak et d'Odanak (représentées par le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki);
- ▶ la Première Nation mohawk de Kahnawake;
- ▶ les Premières Nations des Innus d'Essipit et de Mashteuiatsh.

Il faut préciser les points suivants :

- ▶ Les Innus de Mashteuiatsh n'ont pas formulé de préoccupations ni de questionnements particuliers par rapport au projet au cours de la première série d'activités d'information et de consultation. Lors de la seconde série d'activités, ils ont mandaté les Innus d'Essipit pour répondre en leur nom au questionnaire-enquête, ainsi qu'aux différents suivis et échanges avec l'APQ.
- ▶ La Première Nation des Mohawks de Kahnawake a formulé des commentaires lors de la première série d'activités d'information et de consultation. Toutefois, lors de la seconde série, elle a fait parvenir une lettre mentionnant qu'elle n'était pas en mesure de répondre au questionnaire-enquête pour le moment. La même lettre précisait que le Mohawk Council of Kahnawake's Consultation Committee était en processus de cueillette d'informations auprès des membres de la communauté.
- ▶ Les Mohawks de Kanesatake et d'Akwesasne n'ont pas formulé de préoccupations ni de questionnements particuliers lors de la première série d'activités d'information et de consultation, parce qu'ils ont mentionné que le projet se situait en dehors de leur territoire coutumier. Lors de la seconde série d'activités d'information et de consultation, les Mohawks de Kanesatake ont renouvelé cet énoncé, s'abstenant ainsi de formuler à l'APQ tout commentaire et préoccupation au sujet du projet, tandis que les Mohawks d'Akwesasne n'ont toujours pas répondu à l'APQ à ce jour.
- ▶ Les Malécites de Viger et les Innus de Pessamit ont accusé réception des envois de l'APQ, tant au cours de la première série d'activités d'information et de consultation que lors de la seconde. Toutefois, ils n'ont pas formulé jusqu'à maintenant de préoccupations ni de questionnements particuliers par rapport au projet.

Par ailleurs, l'APQ a rappelé à toutes les communautés qu'elle prendra en considération leurs préoccupations et leurs questionnements possibles tout au long du processus d'évaluation de l'ÉIE par les autorités gouvernementales.

Les sous-sections suivantes présentent les commentaires soulevés par chacun des groupes autochtones ayant exprimé des préoccupations. Les annexes 5.10, 5.11, 5.12 et 5.13 reprennent dans le détail les préoccupations soulevées, avec les réponses données ou les éléments de clarification apportés par l'APQ.

Notons que certaines préoccupations sont également reprises au chapitre 9 de l'ÉIE, lorsqu'il s'agit d'effets potentiels du projet prévus par ces Premières Nations sur leurs activités.

#### 5.4.1 Première Nation huronne-wendat

La Nation huronne-wendat (NHW) a exprimé des préoccupations, des questions ou des commentaires concernant les aspects suivants :

- ▶ Les milieux biologique et physique :
  - les effets potentiels du projet sur les espèces de poisson et leur habitat (notamment les espèces migratrices comme l'esturgeon jaune, l'esturgeon noir, le bar rayé et l'anguille d'Amérique;
  - les effets potentiels du projet sur l'anguille d'Amérique dans le contexte de son déclin et de la pêche historique de la NHW concernant cette espèce;
  - les effets potentiels du projet sur les marées et les courants;
  - les opérations de dragage et leurs effets sur le milieu : la qualité des sédiments à draguer, la disposition des sédiments contaminés, la remise en circulation des contaminants dans le milieu hydrique par les activités de dragage, l'utilisation de sédiments comme matériel de remplissage;
  - les risques de déversement lors des opérations portuaires et lors du transport maritime sur le fleuve (p. ex. collision de navires);
  - les effets cumulatifs du projet sur le milieu aquatique, notamment l'habitat du poisson. Le milieu aquatique dans le fleuve Saint-Laurent a subi beaucoup de modifications dans le passé et il pourrait en subir d'autres dans un proche avenir, compte tenu des autres projets en vue, notamment les projets d'agrandissement des ports de Trois-Rivières et de Montréal;
  - le plan compensatoire pour la perte de l'habitat du poisson et les mesures d'atténuation mises en œuvre pour le milieu biologique et physique.

Pour répondre à ces préoccupations, l'APQ a notamment transmis des études sur la caractérisation de l'habitat du poisson, ainsi que la liste des autres études réalisées.

- ▶ Les effets potentiels du projet sur l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles :
  - les effets du projet Beauport 2020 sur la pratique d'activités traditionnelles dans la zone d'étude élargie du projet;
  - les effets du projet sur la pêche des espèces de poissons résidentes (principalement les achigans, les dorés, les barbottes, les brochets, l'omble de fontaine) et migratrices (principalement les esturgeons), notamment dans la Baie de Beauport;
  - les effets du projet sur la chasse aux oiseaux migrateurs (l'oie des neiges, la bernache du Canada et diverses espèces de canards);
  - les effets du projet sur les usages récréatifs : la navigation et les randonnées le long des berges du Saint-Laurent.

Une étude complémentaire en deux volets portant sur l'utilisation du territoire a été confiée au Bureau du Nionwentsïo de la Nation huronne-wendat. L'étude intitulée *Étude complémentaire de la Nation huronne-wendat* a été déposée à l'APQ en juin 2016. Par ailleurs, une Table de travail permanente instaurée au printemps 2015 a permis de répondre à plusieurs de ces interrogations, tout en suscitant une collaboration optimale.

- ▶ Les retombées économiques liées au projet :
  - La NHW souhaite bénéficier d'opportunités économiques en lien avec le projet et considère cet aspect comme un facteur d'acceptabilité sociale du projet.

L'APQ a montré son ouverture quant à la collaboration potentielle d'entreprises huronnes-wendat dans la mesure où celle-ci s'effectue à l'intérieur du cadre légal qui régit les collaborations de l'APQ avec ses consultants et sous-traitants.

- ▶ Les effets potentiels sur le patrimoine naturel, culturel et archéologique, soit plus précisément la présence dans la zone d'étude élargie et à proximité de quatre sites spécifiques :
  - l'ancien village de Stadaconé, aussi appelé Teyiatontariyih,
  - l'ancien village huron-wendat de Sainte-Pétronille,
  - la mission de Sillery,
  - le site historique de pêche à l'anguille de la Pointe à Puiseaux.

Comme les quatre sites d'intérêt mentionnés sont situés à l'extérieur de la zone de construction et qu'ils ne seront pas touchés par le projet, aucun effet significatif n'est attendu sur le patrimoine historique, culturel et archéologique de la NHW (détails au chapitre 9, section 9.1.3).

Par ailleurs, une étude sur le potentiel archéologique subaquatique a été réalisée conformément aux directives de l'ACÉE (AECOM, 2016). Cette étude a fait ressortir qu'il y a un fort potentiel archéologique subaquatique dans la zone d'étude élargie, notamment par la présence d'épaves. Ainsi, six sites archéologiques portant mention « épave » ont été répertoriés dans la zone d'étude élargie, mais aucun de ces sites n'est situé à l'intérieur de la zone des travaux du projet Beauport 2020. Par ailleurs, l'étude ne fait pas mention d'éléments se rapportant spécifiquement au patrimoine historique et archéologique des Hurons-Wendat.

Enfin, la NHW s'est dite préoccupée par les effets cumulatifs des projets et activités réalisés dans le passé dans la zone d'étude élargie et ailleurs sur le Saint-Laurent. Elle a également fait part de ses suggestions concernant des mesures d'atténuation pouvant être adoptées par l'APQ afin d'amoinrir les effets du projet Beauport 2020 ou encore de bonifier certaines composantes du milieu.

Il s'agit des mesures suivantes :

- ▶ produire des documents de vulgarisation présentant les mesures environnementales existantes au Port de Québec et celles qui seront mises de l'avant concernant la préservation des poissons, de la flore et des oiseaux;
- ▶ souligner ou commémorer de différentes manières la présence historique et contemporaine sur le site du projet afin de mettre en évidence le patrimoine historique et culturel de la NHW (p. ex. pose de panneaux d'interprétation);
- ▶ mettre en place d'un programme de suivi des espèces exploitées (poissons, oiseaux migrateurs) et des activités coutumières huronnes-wendat, incluant la pêche et la chasse, et ce, avant le projet, pendant la phase de construction et pendant la phase d'exploitation.

L'APQ a convenu de répondre positivement aux suggestions de la NHW. La Table de travail permanente sera mise à profit pour travailler de concert avec la NHW dans le but de réaliser les suggestions proposées dans le meilleur intérêt des deux parties concernées.



#### 5.4.2 Premières Nations abénaquises d'Odanak et de Wôlinak

Les préoccupations, questions ou commentaires partagés par les Premières Nations abénaquises d'Odanak et de Wôlinak à l'occasion des activités d'information et de consultation concernent les sujets suivants :

- ▶ Le milieu biologique :
  - les effets sur les espèces de poisson migratrices, notamment l'esturgeon jaune, l'esturgeon noir, et le bar rayé,
  - les Abénaquis ont exprimé un désaccord avec l'affirmation de l'APQ dans son document de présentation disant que l'habitat aquatique qui sera impacté par le nouveau quai est régulièrement exondé et peu productif.

La liste des études réalisées a notamment a été transmise au Bureau du Ndaakina, de même que des documents concernant spécifiquement le poisson et son habitat.

Les effets potentiels du projet sur la pêche des espèces de poissons migratrices par les Abénaquis sont traités au chapitre 9.

#### 5.4.3 Première Nation mohawk de Kahnawake

Au cours de la première série d'activités d'information et de consultation, la Première Nation mohawk de Kahnawake a posé des questions concernant :

- ▶ le rôle et l'organisation de l'APQ, notamment ses opérations portuaires et la surveillance des opérations;
- ▶ les composantes du projet Beauport 2020, notamment l'échéancier de réalisation, les impacts sur les infrastructures de transport (réseaux routier et ferroviaire), le processus environnemental et les études réalisées;
- ▶ les risques associés aux activités sur le site de l'APQ, notamment pour l'utilisation de la plage en période d'exploitation, et les mesures d'urgence en cas d'incident;
- ▶ les aspects économiques : les bénéfices économiques du projet Beauport 2020, le type d'emplois générés, les motivations économiques et stratégiques pour l'expansion du port de Québec, le financement du projet, le lien entre le projet Beauport 2020 et la Stratégie maritime du Québec.
- ▶ les composantes environnementales touchées par le projet (habitats aquatiques, autres espèces impactées, impact sur les vents);
- ▶ le potentiel archéologique de la zone d'étude et les mesures prévues en cas de découvertes d'artefacts;
- ▶ les effets cumulatifs du projet : l'habitat aquatique dans le fleuve Saint-Laurent a subi beaucoup de modifications dans le passé et qu'il pourrait en subir d'autres dans un proche avenir, compte tenu des autres projets en vue, notamment les projets d'agrandissement des ports de Trois-Rivières et de Montréal.

L'APQ a fourni des explications sur ces divers aspects lors d'une rencontre et d'échanges par courriel. Des informations ont été transmises sous forme de vidéo informative, de présentation PowerPoint ou de documents. Une description de certaines études a été donnée, ainsi que la liste des différentes études effectuées.

#### 5.4.4 Premières Nations innues d'Essipit et de Mashteuiatsh

Les Premières Nations innues d'Essipit et de Mashteuiatsh ont partagé des préoccupations, questions ou commentaires durant les activités d'information et de consultation qui portaient notamment sur :

- ▶ le milieu biologique et physique :
  - le plan compensatoire pour la perte de l'habitat du poisson (sites visés, manière dont il sera déployé et géré),
  - les effets du projet sur le bar rayé, une espèce migratrice récemment réintroduite avec succès dans le fleuve Saint-Laurent et dont l'abondance semble augmenter,
  - les effets des activités de dragage : la remise en circulation des contaminants dans le milieu hydrique par les activités de dragage et l'utilisation de sédiments comme matériel de remplissage,
  - les risques de déversement de matières dangereuses dans le fleuve, lors des opérations portuaires ou lors du transport des marchandises sur le fleuve (p. ex. risques de collision de navires);
- ▶ l'usage courant des terres et des ressources à des fins traditionnelles et commerciales :
  - certaines activités menées par les Innus dans le fleuve Saint-Laurent, le long du littoral du Nistassinan d'Essipit, pourraient être perturbées par la hausse de la circulation maritime :
    - la pêche aux oursins, aux crabes et aux poissons de fond,
    - la chasse aux oiseaux migrateurs et aux mammifères marins,
    - les observations de mammifères marins (croisières à la baleine) et les excursions en kayak de mer.
- ▶ les effets cumulatifs du projet Beauport 2020, notamment en raison de l'augmentation des risques associés à l'accroissement du transport maritime.

L'APQ a notamment fourni des explications sur ces divers aspects lors d'une téléconférence et d'échanges par courriel, avec certains documents à l'appui. La liste des études, et certaines de celles-ci leur ont également été transmises.

### 5.5 SAVOIR TRADITIONNEL AUTOCHTONE

Les échanges tenus avec les Premières Nations au cours des activités d'information et de consultation ont permis de recueillir des éléments de savoir traditionnel (ST) en lien avec la zone d'étude et le site du projet Beauport 2020. Ces éléments proviennent essentiellement de la Nation huronne-wendat (NHW), qui est, de toutes les Premières Nations considérées dans cette étude, celle se trouvant le plus près de la zone d'étude et qui l'utilise le plus pour la pratique d'activités traditionnelles.

Les Hurons affirment qu'ils fréquentent la vallée du Saint-Laurent depuis des temps immémoriaux (Bureau du Nionwentsïo de la Nation huronne-wendat, 2016). Ils possèdent une grande connaissance du Nionwentsïo, leur territoire traditionnel qui a été reconnu par le traité Huron Britannique en 1760. Au cours des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles, ils ont exploité les ressources de ce vaste territoire afin d'assurer leur subsistance. Au 19<sup>e</sup> siècle, ils agissaient comme guides pour les pêcheurs et chasseurs sportifs, de même que pour les « explorateurs » mandatés par l'État.

Toutefois, les Hurons-Wendat ont vu leur espace vital diminuer peu à peu à partir du début du 19<sup>e</sup> siècle, en raison de la colonisation allochtone (urbanisation, exploitation agricole, exploitation forestière). Malgré ces contraintes, les membres de la Nation huronne-wendat pratiquent toujours leurs coutumes ancestrales dans le Nionwentsïo, et ce dernier demeure au cœur de l'identité de la Nation.

La Nation huronne-wendat a accumulé une somme considérable de connaissances sur le Nionwentsïo et sur les ressources qui s'y trouvent. On retrouve dans son étude complémentaire des éléments de ce savoir se rapportant plus spécifiquement à la zone d'étude (Bureau du Nionwentsïo de la Nation huronne-wendat, 2016).

Ce document montre l'emplacement des sites de pêche utilisés par les Hurons-Wendat dans le fleuve Saint-Laurent et indique les espèces de poisson qui y sont capturées, fournissant ainsi des renseignements sur la distribution de la faune aquatique. À l'intérieur de la zone d'étude élargie (ZÉE), deux sites de pêche sont mentionnés :

- ▶ le site 4 (qui va de la Baie de Beauport jusqu'à la ligne électrique traversant le fleuve), où sont pêchés la barbotte, le bar rayé, le doré (probablement le doré jaune) et l'esturgeon (probablement l'esturgeon jaune).
- ▶ le site 5 (le littoral nord du fleuve Saint-Laurent, entre l'étang des Bernaches et le pont de l'île d'Orléans), qui est fréquenté par la barbue et le doré.

Ces informations recourent celles obtenues par les études sectorielles sur le poisson dans la zone d'étude élargie, qui mentionnent la présence des mêmes espèces dans la zone d'étude.

D'autres sites de pêche se trouvant à l'extérieur de la zone d'étude élargie, mais à proximité, sont aussi répertoriés :

- ▶ le site 1 (littoral nord du fleuve à la hauteur du Pont de Québec) : présence de dorés et d'esturgeons;
- ▶ le site 2 (un tronçon de la rivière Chaudière, en amont du barrage des chutes de la Chaudières) : présence d'achigans, de brochets et de dorés;
- ▶ le site 3 (embouchure de la rivière Etchemin) : présence d'achigans, de barbottes et de dorés;
- ▶ le site 6 (embouchure de la rivière Montmorency) : présence de dorés, d'ombles de fontaine et de saumons atlantiques.

L'étude complémentaire rappelle également que l'anguille d'Amérique fut particulièrement prisée par les Hurons-Wendat. Au 17<sup>e</sup> siècle, cette espèce était très abondante dans le fleuve Saint-Laurent. Les Hurons-Wendat, alors installés à la maison de Sillery, la pêchaient à Québec et dans les environs, mais particulièrement dans le secteur de la Pointe à Puiseaux. Ils utilisaient surtout la nasse et le harpon. La pêche se déroulait entre la fin de septembre et la fin d'octobre. Les prises étaient fumées et servaient de provisions pour la saison hivernale.

Par ailleurs, des entrevues réalisées par le Bureau du Nionwentsïo avec des aînés de la Nation huronne-wendat ont mis en évidence des pratiques de pêche à l'anguille dans la rivière Saint-Charles. Certains aînés ont également mentionné que ce cours d'eau a déjà été fréquenté par le saumon atlantique.

L'étude complémentaire indique également la présence d'un site de chasse à l'oie dans la Baie de Beauport, tout près du site du projet Beauport 2020. D'autres sites sont fréquentés par la NHW pour la chasse à l'oie et à la bernache du Canada dans la région de Québec : deux à l'extrémité est de l'île d'Orléans, un sur la rive nord de la même île, près de Sainte-Pétronille, et un le long de la côte de Beaupré, entre l'Ange-Gardien et Sainte-Anne-de-Beaupré.

Plus de détails sur le savoir traditionnel sont fournis dans l'*Étude complémentaire de la Nation huronne-wendat*. Notons que ces informations, notamment celles relatives à la localisation des sites de pêche et de chasse, ont servi à l'évaluation des impacts sur la NHW.

En ce qui concerne les autres communautés, elles n'ont pas partagé, jusqu'à maintenant, d'éléments de savoir traditionnel en lien avec la zone d'étude élargie. Les représentants des Innus d'Essipit et de Mashteuiasth et des deux communautés abénaquises (Wôlinak et Odanak) ont mentionné, sur la base des informations dont ils disposaient, ne pas avoir de renseignements spécifiques à la zone d'étude élargie.

Avec les Malécites de Viger, les Innus de Pessamit et les Mohawks de Kanesatake et d'Akwesasne, la question du savoir traditionnel n'a pas pu être abordée, car, malgré les efforts de communications qu'a déployé l'APQ, cette dernière est toujours dans l'attente de retour de la part de ces Premières Nations.

L'APQ demeure également dans l'attente de réponse des Mohawks de Kahnawake concernant leurs activités de pêche dans le fleuve et leurs connaissances traditionnelles. Il n'a donc pas été possible d'obtenir d'informations concernant leur savoir traditionnel jusqu'à maintenant.

Enfin, rappelons que durant tout le processus d'évaluation environnementale du projet, l'APQ poursuivra la prise en considération de tous les questionnements et préoccupations pouvant être émis par les Premières Nations, ce qui inclut évidemment le savoir traditionnel.